



COMMUNE D'EVIONNAZ

PUBLICATION
BULLETIN OFFICIEL

DÉLIVRANCE D'UNE AUTORISATION D'EXPLOITER

Edition n° 38 du 24 septembre 2021

Conformément aux dispositions de la loi du 08 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune d'Evionnaz porte à la connaissance du public que M. Jean-Pierre Carron, domicilié à Martigny, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements	: Parcelles n° 731-732, plan 12, Les Iles Vieilles
Enseigne	: Labyrinthe Aventures
Prestations	: Vente de mets et boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ou à l'emporter
Heures d'ouverture	: Lundi au dimanche de 10h à 18h de mi-mars à mi-novembre
Début de l'activité	: 1 ^{er} mars 2022
Employeur	: ABE Parc Sàrl

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser, par écrit, à l'administration communale d'Evionnaz, dans les 30 jours à dater de la présente publication.

Evionnaz, le 24 septembre 2021

L'Administration communale